

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Depuis le vendredi 26 novembre, le port du masque est de nouveau obligatoire dans tous les espaces clos, y compris les établissements recevant du public et soumis au passe sanitaire. L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Ensemble contre la Covid 19, continuons à respecter les gestes barrières pour le bien-être de tous :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire
- Limiter au maximum ses contacts sociaux
- Éviter de se toucher le visage
- Aérer les pièces 10 minutes, régulièrement
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid).

Et n'oublions pas qu'à compter du :

*** 15 décembre, le passe sanitaire des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection ;**

*** 15 janvier 2022, les personnes de plus de 18 ans à 65 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé.**

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations Covid 19 sur les sites : <https://www.gouvernement.fr> et <https://www.puy-de-dome.gouv.fr>

Bien cordialement

La Présidente

Danielle BAYLE